



DÉCLARATION LIMINAIRE CHS CT DU 21 SEPTEMBRE 2021

Monsieur le Président du CHSCT,

Le gouvernement Macron a décidé au milieu de l'été d'accélérer la mise en œuvre des lois liberticides remettant en cause les acquis sociaux et démocratiques. Après la Loi Sécurité Globale, après le décret sur le fichage des militants selon leur orientation politique, syndicale ou religieuse, le gouvernement décide d'utiliser le cadre de l'épidémie pour déployer toute la mesure de sa politique.

La mise en œuvre du Passe sanitaire impliquera la possibilité de suspendre les salariés sans revenus, sans droits sociaux et sans possibilité de trouver un emploi ailleurs ; la disparition du secret médical vis-à-vis des employeurs et le partage de la collecte des données de santé relatives au COVID avec les autorités préfectorales ; la discrimination à l'embauche et à la préservation de l'emploi ; la remise en cause de l'accès aux soins : à chaque établissement de santé de définir ce qui relèvera de l'urgence ou pas, permettant de suspendre l'accès aux soins pour toutes les personnes qui ne présenteront pas de Pass sanitaire en bonne et due forme. Le gouvernement impose au personnel médical de choisir qui a le droit de se faire soigner, ou non.

S'il voulait vraiment nous protéger, il arrêterait de fermer des lits et embaucherait des fonctionnaires hospitaliers.

Manifestement, il connaît la même réussite en matière diplomatique.

Mais personne n'est dupe concernant l'empilement de mesures incohérentes que nous devons subir avec la mise en œuvre du Passe : - Sans Passe, interdiction de prendre un café en terrasse, par contre nous pouvons s'entasser dans les cantines le midi - Sans Passe, interdiction de prendre le TGV, par contre nous pouvons continuer à s'entasser dans les métros, transiliens et tramways pour aller bosser. C'est également le cas à la DGFIP, Sans Passe sanitaire, les agents ne peuvent pas travailler à la DSFP APHP, par contre il n'y a pas de nécessité pour les autres collègues de notre administration.

Le Passe dit sanitaire est un instrument supplémentaire de casse du code du travail et du statut. Pour la CGT, il ne doit y avoir ni sanction, ni suspension, ni licenciement.

Les organisations syndicales CGT- FO – FSU – Solidaires – FIDL – MNL – UNEF – UNL s'opposent à ce que la situation sanitaire soit utilisée par le gouvernement et le patronat pour accélérer la remise en cause des droits et des acquis des salarié.es et des jeunes.

En cette rentrée, l'emploi est une des préoccupations essentielles des jeunes et du monde du travail. La précarité est en forte hausse, et malgré une opposition unanime, la mise en œuvre de la réforme de l'assurance chômage

reste d'actualité. Le retour de la réforme des retraites que nous avons combattue et empêchée revient à l'ordre du jour. Gouvernement et patronat veulent imposer de nouveaux reculs sur les retraites. Le chômage partiel a provoqué la plupart du temps des baisses de rémunération importantes.

Trop de salarié.es, notamment les travailleurs.ses particulièrement exposé.es et dits de « 2ème ligne », maintenu.es à de bas salaires ne voient aujourd'hui aucune perspective d'amélioration.

Les agent.e.s de la fonction publique attendent toujours et depuis des années des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Les jeunes ont vu l'investissement dans les aides directes baisser ces dernières années.

Le dernier recul en date étant la suppression du repas à 1 euro pour toutes et tous, dont nos organisations réclament le rétablissement.

C'est pourquoi les organisations syndicales appellent les femmes et les hommes de toutes les professions, les jeunes, les retraité.es à se mobiliser, le 5 octobre, par la grève et les manifestations, pour obtenir de meilleurs salaires, pour leurs emplois et leurs droits et une meilleure protection sociale.

Une nouvelle fois, le CHS CT n'est pas consulté sur les réorganisations de service. Notre instance est compétente pour aborder les sujets de déménagements, les conditions de travail sont le cœur de nos missions.

En ne présentant pas tous ces projets en CHSCT, vous éludez le sujet récurrent des écrêtements et le rappel des recommandations en matière de conditions de travail.

Cacher les changements aux agent.e.s en refusant d'en discuter ne permet pas la prise en compte de demandes des collègues et augmente les tensions.

La CGT s'interroge sur la viabilité et la pérennité de l'organisation de la mission « accueil » de la DSFP APHP , au vu de son organisation actuelle non satisfaisante pour les agents comme pour les usagers.

Aux Douanes, la CGT demande à la direction où en est le suivi de la qualité de l'air au bureau de la garantie et de l'eau au sein de la DI. Les collègues enceintes ont-elles été prévenues ?

Hier les bureaux de Douanes de Marne-la-Vallée ont été cambriolés. Nous demandons qu'un contrôle soit effectué au sein des services parisiens. Le problème de la porte de la garantie n'est toujours pas réglé ; faudra-t-il attendre un hold-up ?

Enfin, nous attirons l'attention de la direction des risques psycho-sociaux dû à la surcharge de travail des collègues des services des grands comptes.

Les représentants de la CGT Finances Publiques
au CHSCT plénier du 21 septembre 2021

www.cgtdgfp75.org